

© Cavallera / Isopress



Sommaire:

Drogues:

Attaquer le fléau à la racine1-3

Emploi:

Télétravail: la chance et les risques4

Programme Raphaël:

Préserver notre héritage commun5

Mercosur:

Cap sur le principal marché émergent6-7

Concurrence:

Marchés publics: l'air du large8-9

Mario Monti:

"Donner toute son efficacité au marché unique"10

Europe sans frontières:11-13

Parlez-nous d'Europe:14-15

La parole au Parlement européen:

Des armes pour combattre le chômage structurel16-17

Eurodroit:

"Citoyens d'Europe": tout savoir sur vos droits18

Au jour le jour:19

Publications:19

Les activités du Bureau:20

Drogues: attaquer le fléau à la racine

La consommation d'héroïne et de cocaïne augmente dans l'Union européenne. Entre 10% et 20% des jeunes adultes ont déjà goûté au cannabis, relate un rapport récent de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT). Aussi, l'Union intensifie sa coopération avec les pays producteurs ou plaques tournantes du trafic.

Dans son premier rapport publié au cours du dernier trimestre de l'année 1996, l'OEDT faisait un constat inquiétant. En moyenne, 10% à 20% des jeunes adultes européens âgés en 18 à 35 ans ont goûté au cannabis. Toutefois, le problème n'est pas de la même envergure dans tous les pays: la Belgique avec 9% se situe au bas de l'échelle, loin derrière l'Espagne et les Pays-Bas.

L'usage des drogues dures est plus limité. A peine 2% de la population consomme de la cocaïne mais, prévient le directeur de l'Observatoire, Georges Estiévenart, au cours des douze mois précédant la sortie du rapport, la consommation s'est accrue. Le nombre d'héroïnomanes est estimé entre 500 000 et un million de personnes, 1% de la population s'est déjà injecté cette drogue, et la demande augmente, ►►

ooo avertit Estiévenart. Qui plus est, ce fléau contribue par l'utilisation des seringues infectées à accélérer la propagation du sida.

Le rapport s'inquiète aussi de l'accroissement de la consommation d'amphétamines ou d'ecstasy, en particulier dans les pays nordiques et au Royaume-Uni. Il constate qu'entre 3% et 10% des jeunes adultes âgés entre 18 et 20 ans ont essayé une drogue de synthèse.

Les statistiques des saisies fournissent d'autres indices de l'extension de la toxicomanie. Au cours de la seule année 1990, celles de cannabis ont atteint 200 tonnes, en hausse de 69% par rapport à 1989, et cinq ans plus tard, le montant des prises était encore plus élevé, selon l'Observatoire. De 1982 à 1990, selon Interpol, les saisies d'héroïne ont plus que quadruplé, dépassant les 6 tonnes. Quant à celles de cocaïne, elles ont été multipliées par plus de 200 entre 1977 et 1990, frôlant les 13 tonnes. Enfin, dans le seul Royaume-Uni, l'on a saisi jusqu'à 1,3 tonne d'amphétamines en un an.

Coopération avec les pays tiers

Face à l'ampleur du phénomène, l'Union européenne a consacré 27,9 millions d'ECU à la lutte anti-drogue en 1995. Cette somme a servi à financer des opérations de sensibilisation, d'éducation à la santé, de formation professionnelle, de collecte d'information, ainsi que le fonctionnement de l'Observatoire basé à Lisbonne, dont les activités ont démarré en 1993. L'Union a aussi créé un réseau européen d'information sur la toxicomanie baptisé REITOX, qui relie l'OEEDT à 15 observatoires nationaux et à la Commission européenne.

Des législations ont été également adoptées pour contrôler la fabrication, la vente et le commerce international de substances chimiques susceptibles d'être utilisées pour produire des drogues illégales ainsi que pour empêcher le blanchiment de l'argent gagné par les trafiquants.

Cela dit, le montant des ventes de drogues dans l'Union, estimé déjà à plus de 14 milliards d'ECU au début de la décennie par le Groupe d'action financière internationale (GAFI), donne une idée à la fois de la dimension du défi à relever et d'un rapport de forces inégal entre les mafias de la drogue et ceux qui les combattent. C'est pourquoi, pour faire face aux mafias qui ont une stratégie planétaire, l'Union mène de plus en plus des actions de coopération dans les pays en développement, souvent sources ou



lieux de transit du trafic des stupéfiants vers l'Europe.

C'est dans cet esprit que l'Union a décidé, par exemple, de financer en décembre 1996, à hauteur de 5,1 millions d'ECU, un programme régional de lutte contre la drogue intéressant seize pays d'Afrique de l'Ouest.

Une étude réalisée en 1994 par l'Observatoire géopolitique des drogues (OGD) de Paris, à la demande de la Commission européenne, révèle en effet que depuis la fin des années 1980, le continent africain est de plus en plus utilisé pour la réexportation vers l'Europe de l'héroïne asiatique et de la cocaïne sud-américaine, via les aéroports d'Abidjan, Accra, Dakar et Lagos. La proximité géographique, les administrations déficientes, la corruption fréquente et les relations privilégiées de ces pays avec l'Union, en font des lieux de transit idéaux, notait dès 1991 un rapport du Parlement européen à ce sujet. Le phénomène a été aussi constaté pour le haschisch libanais, pakistanais ou marocain dont les trafiquants en exportent une partie vers l'Europe via l'Afrique de l'Ouest.

Très rentable cannabis

A ces produits s'ajoute la «spécialité» locale, l'herbe de cannabis, dont les saisies provenant

DES LOIS ANTI-TABAC DANS 14 PAYS DE L'UNION

Presque tous les pays de l'Union européenne ont des lois anti-tabac, ou plus exactement des lois destinées à protéger la santé des non-fumeurs contre la fumée. Le seul pays membre à ne pas avoir de loi dans ce domaine, le Royaume-Uni, a un code de pratique d'une portée équivalente. Voilà ce qu'indique un récent rapport de la Commission européenne qui fait le point sur la manière dont les Quinze ont traduit une résolution sur l'interdiction de fumer dans les lieux ouverts au public, adoptée en 1989 par le Conseil des ministres européen.

Cette résolution, qui n'a pas de force de loi, mais plutôt une valeur politique et morale, invitait les autorités nationales à prendre quatre types de mesures. Elles devaient d'abord interdire de fumer dans les lieux fermés ouverts au public, qu'ils fassent partie d'établissements publics ou privés, et ensuite étendre l'interdiction de fumer à tous les moyens de transport. Elles devraient aussi prévoir des espaces bien délimités pour les fumeurs dans les établissements ouverts au public, ainsi que dans les transports publics pour les longs trajets. Enfin, elles devaient garantir qu'en cas de conflit, en-dehors des espaces pour fumeurs, le droit à la santé des non-fumeurs prévaut sur le droit des fumeurs de fumer.



© Cavallera / Isopress

d'Afrique subsaharienne ont augmenté de 130% en Europe durant la seule année 1992, selon l'OGD. La dégradation de la situation économique des pays de la région favorise un essor de la production, d'autant que, par exemple, la culture de cannabis est de 15 à 30 fois plus rentable que celle du cacao en Côte-d'Ivoire, note l'OGD.

En outre, la consommation non seulement de cannabis mais aussi de crack et d'amphétamines se répand rapidement dans les banlieues d'Abidjan ou de Lagos, favorisant l'enracinement local des réseaux de trafiquants. Or, face à ces fléaux, les gouvernements ouest-africains même les mieux disposés n'ont pu mener qu'une action concentrée sur la répression en milieu urbain et sur la réduction du trafic aux aéroports. Mais aucune campagne de prévention d'envergure n'a été développée. D'où la nécessité d'aider ces Etats à mettre sur pied leurs propres plans de prévention, estime-t-on à Bruxelles. A cette fin, l'Union compte apporter une assistance technique et former le personnel chargé de définir les politiques, en marge de l'assistance à la répression apportée par certains Etats membres tels que l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni.

Ce projet démontre que l'Union veut élargir les moyens qu'elle consacre à la lutte anti-drogue en

intégrant progressivement dans sa stratégie de développement des instruments pour combattre le phénomène à la racine. Un autre exemple est le projet européen de financer à hauteur de quelque 30 millions d'ECU un programme de cultures de substitution à celle de cannabis dans la région du Rif. Enfin, la Commission européenne a été chargée par le Conseil européen de Madrid (1995), d'élaborer une stratégie pour faire face au problème du trafic de drogue en Amérique latine et aux Caraïbes. Le Marché unique et le développement des échanges internationaux constituent en effet à ses yeux deux éléments qui rendent indispensables une adaptation à la nature globale du fléau et des mesures pour l'attaquer à la source. □

François Misser



Le logo de l'Observatoire européen des drogues et toxicomanies, basé à Lisbonne.

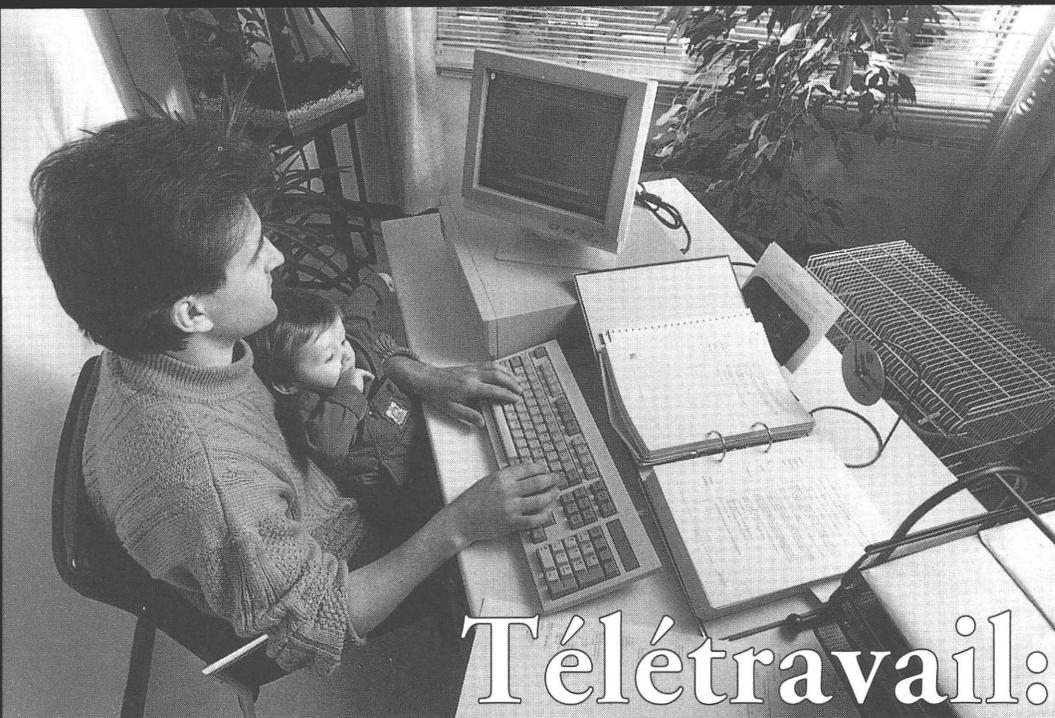
ooo

Il semble que les lois et codes nationaux en vigueur respectent ces principes, ce dont s'est réjoui, en présentant le rapport, le commissaire européen à la santé Pdraig Flynn. Il a rappelé que le tabagisme passif - le fait de respirer la fumée des autres - accroît le risque de cancer des poumons et de maladies respiratoires chroniques chez les adultes, et le risque de maladie respiratoire aiguë chez les enfants.

C'est apparemment la Grèce qui a la plus ancienne loi anti-tabac: depuis 1952, elle interdit de fumer dans tous les types de transport; depuis 1990, cette interdiction s'étend aux avions sur les vols intérieurs. Cette dernière mesure existe aussi en Espagne pour les vols de moins de 90 minutes et, dans certains cas, au Royaume-Uni. Toujours au chapitre des transports, il faut noter les initiatives des chemins de fer allemands, qui ont interdit de fumer dans les salles des guichets et les petites gares, et qui obligent les responsables des buffets et restaurants des gares à établir des zones fumeurs et non-fumeurs.

Les lois des pays nordiques insistent sur la protection des non-fumeurs au travail. Ainsi au Danemark, dans les administrations nationales, régionales et locales, il est interdit de fumer pendant les réunions, sauf si tous les participants se mettent d'accord pour l'autoriser. En Finlande, la loi sur le

ooo



Télétravail:

Nouveau mode de travail, le télétravail ouvre des perspectives très favorables pour l'Europe. Mais il pose aussi des questions sociales et législatives qu'il faut harmoniser au niveau de l'Union.

la chance et les risques

Le télétravail ne cesse de se développer dans toutes les entreprises, industries mais aussi administrations et institutions des Etats de l'Union européenne. Le Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi (1993) le présente comme un axe de développement stratégique pour lequel il faut stimuler les investissements. Ce mode de travail étant très récent, spécifique et recouvrant des activités multiples, il s'effectue encore le plus souvent dans un vide juridique et social qui peut être dangereux tant pour les «télétravailleurs» que pour ceux qui font appel à leurs services. La Commission européenne l'a bien compris, qui se penche en profondeur sur les très nombreux aspects de la problématique du télétravail afin de permettre à terme l'harmonisation des mesures économiques, sociales, législatives et réglementaires.

Reste que le mot «télétravail» a été choisi faute de mieux, tant il couvre un vaste champ d'activités au sein des nouvelles technologies de l'information. Elles vont de la vente par téléphone à la constitution de réseaux télé-informatiques très complexes en passant par la saisie et le transfert de données en tous genres (y compris des images et du son), l'envoi de fichiers, la consultation de banques de données, les paiements informatisés, les téléconférences, le «bureau virtuel», les commandes de représentants directement sur le centre informatique du stock de leur société, etc.

La difficulté de définition du télétravail ne s'arrête pas là, puisque cette activité peut en outre s'exercer en de multiples lieux. Depuis les bureaux de l'entreprise employant le télétravailleur, bien sûr, mais surtout au domicile de

ces personnes, au cours de ses déplacements pour le représentant et/ou l'homme d'affaires, ou encore dans des «télécentres» et des «centres d'affaires». Partout, en réalité, puisque la téléphonie et l'informatique mobile permettent peu près tout aujourd'hui.

Pas de régression sociale

Le télétravail, expérience jugée jusqu'à présent très positive du côté des prestataires, entraîne à sa suite nombre d'interrogations sociales. Si, en effet, il peut se révéler une chance pour l'Europe, pour l'emploi et un outil performant pour les entreprises, le fait qu'une partie importante de la population active sera amenée à travailler à domicile ou, en tous les cas, en-dehors des bureaux de ses employeurs, oblige à passer par une refonte très conséquente des systèmes économiques, législatifs et sociaux. Parce que si le développement du télétravail ouvre un réel espoir de création d'emplois (y compris pour des personnes handicapées et pour des régions défavorisées), il peut aussi ouvrir la voie à une régression sociale, du point de vue des rétributions comme des conditions de travail et du statut. Des travailleurs éparpillés et relativement isolés risquent en outre de se sentir déforçés dans la défense de leurs intérêts. La Commission européenne entend bien prendre ces craintes en compte dans l'élaboration d'une législation ad hoc. □

M. VDM.

ooo
tabagisme de 1995 interdit de fumer sur tous les lieux de travail, à l'exception des restaurants et des hôtels. Enfin, en Suède, la loi considère les employeurs comme responsables de la santé de leurs salariés, en particulier vis-à-vis du tabagisme passif. En France, un décret de 1992 interdit de fumer sur les lieux de travail, sauf dans les bureaux individuels; en Irlande, un "code de pratique" applicable depuis août dernier interdit de fumer pendant les réunions. □

Programme Raphaël:

Préserver notre héritage commun

Valorisation de l'art baroque, CD-ROM sur l'histoire de la minéralogie, sauvegarde du patrimoine archéologique: dans le cadre de son programme Raphaël, la Commission européenne a sélectionné 147 projets-pilotes présentés par des autorités nationales et régionales, et des particuliers.

L'importance croissante qu'accordent les Européens à la sauvegarde et à la mise en valeur de leur patrimoine culturel se reflète dans le nombre et la qualité des projets présentés à la Commission européenne pour obtenir une aide financière dans le cadre du programme "Raphaël". 495 demandes émanant aussi bien d'autorités nationales, régionales et locales, que d'associations et de personnes privées, avec plus de 2.000 entreprises associées, ont été soumises à cinq jurys d'experts de renommée internationale. Ils ont retenu 147 projets-pilotes pour un montant global de 10 millions d'ECU.

Cinq actions distinctes ont été lancées en 1996. La première concerne la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine baroque européen et de son évolution au cours du XVIII^e siècle, à savoir le rococo. La priorité était accordée à des projets privilégiant une vision globale et intégrée de l'ensemble à sauvegarder, dans le respect de son authenticité esthétique et historique. Dans le cadre de cette action, 17 projets associant 86 opérateurs ont été sélectionnés, parmi lesquels la restauration d'authentiques joyaux comme la Plaza Mayor de Salamanque, le Palais et le Parc Chigi à Ariccia, près de Rome ou encore la restauration du Musée biblique à Amsterdam, en partenariat avec les Musées des Beaux-Arts.

Le deuxième volet concerne le patrimoine archéologique et 22 projets associant 87 opérateurs ont été sélectionnés dans ce cadre. A signaler entre autres le projet de restauration et d'ouverture au public de l'abbaye de Clairefontaine (XVIII^e siècle) en Belgique et des établissements celtes et romains d'Andernach en Allemagne, ou encore le développement de recherches communes concer-



© J. Saucin

Plaza Mayor, Salamanque.

nant les cultes sous l'administration romaine en trois différents sites: le temple romain de la Keverstraat à Tongres, le temple celto-romain de Gosbecks à Colchester (Royaume-Uni), et l'église Notre-Dame à Maastricht (Pays-Bas).

La troisième action vise à soutenir des projets valorisant le contenu des collections des musées européens. Les résultats de cette mise en valeur devront être présentés au public par le biais de différents moyens, comme des présentations multilingues, des publications de haute qualité, des expositions et des conférences. Les 10 projets sélectionnés associent 59 opérateurs et concernent entre autres les musées de la Méditerranée orientale et méridionale, les collections d'affiches en 1914 et 1915 en Allemagne, Autriche, Italie et Pays-Bas et l'histoire de la minéralogie sur CD-ROM à travers les musées de France, d'Allemagne, d'Autriche, d'Espagne, de Belgique (Institut royal des sciences naturelles), et d'Italie.

Objectif de la quatrième action: soutenir la préservation du patrimoine culturel européen par des activités et des manifestations à dimension européenne, telles que des congrès, conférences, séminaires, expositions, études et publications de haute qualité (71 projets). Dernier volet: la formation complémentaire et la mobilité accrue des professionnels dans le domaine de la sauvegarde, avec un soutien aux centres de cours spécialisés en techniques de conservation (27 projets). Ce qui caractérise toutes ces actions, c'est leur dimension européenne puisque tous les projets associent des organismes de plusieurs Etats membres, et contribuent ainsi à décloisonner le milieu de la conservation du patrimoine. □

Rens.: fax 02/296.69.74.

CULTURE: SOURCE D'EMPLOIS

Sous l'égide d'Anvers, les régions et les villes d'Uusimaa (Finlande), Palerme (Italie), Toscane (Italie), Porto (Portugal) et Newcastle (Royaume-Uni) vont créer via Internet un musée virtuel européen présentant leur héritage historique, musée destiné entre autres à stimuler le développement touristique. Le Fonds européen de développement régional (FEDER) y contribuera à hauteur de 600.000 ECU, pour un coût total du projet de 1.165.000 ECU.

Voilà un exemple concret de la possibilité d'utiliser les Fonds structurels européens pour venir en aide à des actions culturelles. Et ce n'est que justice: la culture est liée au développement régional et à la notion même de cohésion économique et sociale et les activités culturelles sont une caractéristique importante de nos villes. Il est ○○○

Cap sur le principal marché émergent

Soucieux d'élargir leurs marchés et de contrebalancer l'hégémonie américaine, l'Union européenne et le Mercosur sont en train d'intensifier leur coopération. Objectif: l'instauration d'un accord d'association et de libre-échange en 2002.

Le Mercosur, abréviation du "Marché Commun du Sud" (de l'Amérique) en langue espagnole, constitue une entité récente. Fondé le 26 mars 1991 lors du Traité d'Asuncion (Paraguay), par le pays hôte et ses voisins brésiliens, uruguayens et argentins, elle représente un ensemble cohérent à plusieurs égards. Culturellement d'abord, avec l'homogénéité conférée par l'usage des langues soeurs ibériques, le portugais et l'espagnol, véhicules d'échange entre des sociétés dont le cocktail comprend à doses différentes les mêmes ingrédients amérindien, européen et africain.

Les quatre Etats ont aussi en commun des institutions démocratiques ayant succédé à des dictatures militaires. Ils partagent avec l'Union, plus qu'avec aucun autre des autres ensembles émergents méditerranéen et sud-est asiatique, des valeurs telles que le pluralisme politique, le refus du dumping social et un mouvement syndical fort. De surcroît, tout comme l'Union, ils ont le souci de contrebalancer l'hégémonie américaine.

Tous ces éléments ont concouru dès 1992, au lancement d'une coopération entre d'une part l'Union européenne, deuxième puissance économique mondiale derrière la NAFTA (Etats-Unis, Canada,

Mexique) et d'autre part le Mercosur, quatrième bloc derrière le Japon mais devant la Russie et l'ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique). Qui plus est, alors que s'éloigne la perspective de l'élargissement de la NAFTA au Chili, ce pays-ci, lui aussi émergent, envisage de rejoindre plutôt le Mercosur, marché de 200 millions d'habitants dont le PIB de 715 milliards de dollars en 1994 se situe entre celui du Royaume-Uni et de l'Espagne. La Bolivie et le gros exportateur pétrolier qu'est le Venezuela, sont d'autres candidats potentiels à l'adhésion.

Une expansion croissante

Ce rapprochement tient à l'expansion économique du Mercosur. Entre 1991 et

1994, le taux annuel de croissance du PIB a dépassé 7% en Argentine. En 1994, le PIB brésilien s'est accru de 4,5%. Et le Chili, candidat à l'adhésion a vu son PIB croître de 7% par an de 1991 à 1993 et de 4,5% en 1994.

Mais le développement du commerce bilatéral est encore plus spectaculaire. De 1991 à 1994, les exportations européennes vers le Mercosur ont doublé pour atteindre 13,7 milliards d'ECU. L'Union européenne est aujourd'hui le premier partenaire commercial du Mercosur, réalisant 26,7% du volume des échanges de cette région avec le reste du monde, devant les autres pays latino-américains (21,6%), l'Amérique du Nord (21,3%), l'ASEAN (5,7%) et le Japon (5,6%).

En outre, l'Union est le premier investisseur étranger dans la région. Avec un stock d'investissements directs de 15,3 milliards de dollars en 1990, elle devance les Etats-Unis (13,5 milliards) et le Japon (3,4 milliards). Signe de l'intérêt croissant en Europe pour la région: en 1995, les flux d'investissements allemands en Amérique latine ont pour la première fois dépassé les transferts de ce pays vers l'ASEAN. Prenant acte des opportunités qui s'offrent dans le cône sud, une mission du ministre belge de l'économie Philippe Maystadt doit se rendre en 1997 au Brésil et le Premier ministre Jean-Luc Dehaene a programmé une visite en Argentine et au Chili.

Pour tirer pleinement parti de ces opportunités, l'Union doit cependant affronter la concurrence asiatique et la tendance croissante à l'import-substitution dans cette région qui dispose déjà d'industries aéronautique, nucléaire et automobile. D'où la nécessité urgente pour l'Union d'ouvrir le Mercosur aux produits à haute valeur ajoutée (électronique, aérospatiale, automobiles, informatique).

C'est pourquoi, la coopération a été renforcée en 1995 par un accord-cadre interrégional U.Mercosur, préfigurant un accord plus étendu de libre-échange et d'association. Il prévoit l'intensification d'un dialogue politique et une coopération commerciale et économique accrue. Il s'agit moins ici de financements publics de l'Union que d'installer dans le Mercosur un environnement





Rio de Janeiro

juridique et institutionnel pour améliorer les conditions d'accueil du capital européen et des échanges. L'Union compte du reste faire progresser sa part de marché de 10%, grâce à cet accord. Pour autant, on ne peut négliger les projets financés par la Banque européenne d'investissement notamment dans le domaine des relations routières interrégionales.

Sur les traces de l'Union

Un élément important de l'assistance européenne est le transfert de l'expérience communautaire qui doit permettre aux pays du Mercosur de gagner du temps dans leur processus d'intégration, qu'il s'agisse d'harmoniser les tarifs douaniers et les normes de production, ou de mettre en place l'équivalent des 300 directives du marché unique. Mais les chefs d'Etat du Mercosur, après avoir mis en place une commission commerciale, ont maintenant l'ambition que l'intégration débouche in fine sur une entité politique commune, que préfigure déjà une ébauche de parlement du Mercosur. Enfin, une coopération est prévue dans la lutte contre la drogue, la culture, l'information et les moyens de communication.

En contrepartie, pour le Mercosur s'ouvre la perspective d'une libéralisation des échanges avec la première puissance commerciale mondiale et la faculté d'attirer davantage d'investissements euro-

péens dans les secteurs des télécommunications, de l'énergie et de la société de l'information où les sociétés françaises, espagnoles, italiennes et britanniques ont pris des participations stratégiques. Les Européens veulent aller plus loin encore: d'ici 1999, quelque 7 milliards de dollars supplémentaires devraient être investis rien qu'en Argentine, notamment dans l'automobile et dans l'alimentation. Enfin, l'accord assoit la crédibilité internationale du Mercosur.

Sans doute, les obstacles ne manqueront pas. On peut s'attendre à des joutes pour limiter la libéralisation du commerce agricole avec des pourvoyeurs aussi importants de soja, de viande et de maïs que l'Argentine et le Brésil. Mais l'Argentine peut mettre dans la balance des arguments de poids. Elle a signé en 1994 le plus important accord de pêche avec l'Union (160 millions d'ECU pour cinq ans), après celui conclu entre l'Union et le Maroc. Mais, l'Argentine qui a ratifié le traité de non-prolifération nucléaire, attend aussi beaucoup de l'accord de coopération en matière de nucléaire civil conclu en juin 1996 avec l'Union. Il est vrai, le Brésil met du temps à lever les barrières protégeant son industrie automobile. Mais ce ne sont là que procédés de bonne guerre. Des deux côtés règne une certaine euphorie et l'on veut croire que l'importance des enjeux prévaudra. □

François Misser

○○○

donc essentiel d'intégrer l'aide à la culture dispersée par les Fonds structurels dans la politique communautaire de la ville, en cours d'élaboration.

Voilà le sens d'une communication de la Commission européenne sous le titre significatif de "Politique de cohésion et culture: une contribution à l'emploi". Le secteur culturel se caractérise de plus en plus par des interrelations étroites et variées entre la vie culturelle et l'économie culturelle: marché de la musique, de l'art, de la littérature et du livre, production cinéma, TV et vidéo; design, architecture, protection de monuments historiques, tourisme, etc. On estime d'ailleurs à environ 400 millions d'ECU les ressources allouées directement à la culture par les Fonds structurels pour la période 1989-1993. □

Concurrence

Marchés publics : l'air du large

SENSIBILISER JUGES ET AVOCATS À L'EUROPE

C'est bien souvent en s'adressant à un tribunal de leur pays que citoyens et entreprises de l'Union européenne peuvent faire valoir les droits que leur donnent les "lois" et les traités européens. Encore faut-il que, dans les quinze Etats membres, avocats et juges connaissent le droit européen. Or, d'après un sondage réalisé en 1995, 67% des avocats de l'Union estiment leurs connaissances dans ce domaine insuffisantes, alors même qu'à 80% ils les considèrent nécessaires.

Pour remédier à cette situation, la Commission européenne propose un programme de trois ans dénommé "Action Robert Schuman" et destiné à sensibiliser juges et avocats au droit européen, grâce à des cours et à une formation permanente. Cette action aurait un budget de 5,6 millions d'ECU sur la période 1997-1999.

UN EUROPÉEN SUR TROIS A PEUR LA NUIT

Près d'un habitant de l'Union européenne sur trois - 32% exactement - a peur de marcher dans son quartier lorsqu'il fait nuit. C'est ce que révèle le premier sondage ○○○

La Commission européenne vient de publier un Livre vert pour faire le point sur ce qui a été accompli en matière de marchés publics. Mais surtout pour lancer un large débat sur la meilleure manière de tirer profit de leur ouverture.

Les milieux d'affaires et financiers le savent bien: il ne se passe pas une semaine sans que, dans l'un des quinze Etats de l'Union, y compris en Belgique, une ou plusieurs entreprises n'introduisent un recours en justice -devant les juridictions nationales et/ou européennes- contre les conditions d'attribution d'un marché public à tel ou tel concurrent. Et, régulièrement, ces plaignants l'emportent, les jugements sont là pour l'attester.

Marchés publics? Il s'agit de tous les contrats passés par des institutions (Etat fédéral, gouvernements régionaux, provinces, communes, etc.) ou des entreprises publiques. Les entités soumises aux règles communautaires sont tenues de passer par des appels d'offres publics européens dès que le montant du marché envisagé dépasse un certain seuil financier, variable selon l'entité demanderesse. L'importance des marchés publics à de quoi appâter les entreprises: chaque année, ils représentent pas moins de 720 milliards d'ECU en biens et services. En 1994, ce chiffre représentait 11,5% du Produit intérieur brut (PIB) des Quinze, soit presque 2.000 ECU par citoyen de l'Union.

Engager une réflexion

Ces chiffres prouvent à eux seuls qu'une politique efficace en matière de conditions de passation des marchés publics constitue un des éléments essentiels de la réussite du marché intérieur. Le simple fait que nombre de sociétés aient recours à la justice pour faire prévaloir leurs

droits, et que nombre de PME soient encore absentes de ces marchés, indique que des problèmes subsistent.

La Commission l'a bien compris. Le contenu et les objectifs déclarés de son Livre vert, sous-titré «*Les marchés publics dans l'Union européenne, pistes de réflexion pour l'avenir*», l'établissent à suffisance. Il s'adresse à de multiples intervenants: le Parlement et le Conseil européens ainsi que les Etats membres, mais le Comité économique et social, le Comité des régions, les entités et pouvoirs adjudicateurs, les associations professionnelles, les fournisseurs, les consommateurs. C'est avec eux et grâce à leur contribution que la Commission veut maintenant engager une nouvelle réflexion sur la meilleure manière de tirer parti des potentialités qu'offrent les marchés publics.

Les six chapitres du Livre vert dressent ainsi l'état des lieux de cet important secteur économique, puis présentent la réflexion initiale de la Commission pour améliorer la situation, en adressant aussi des questions précises à tous les intervenants. Sur cette base, le commissaire Monti, en charge du Marché unique, demande à toutes les parties intéressées de lui présenter leurs points de vue pour le 31 mars 1997 au plus tard. De cette consultation pourra découler une audition avec les parties. Viendra alors une communication qui comportera un plan d'action, définira les mesures à prendre pour mieux réaliser les objectifs communautaires proclamés et pour renforcer l'efficacité du cadre réglementaire.

Un formidable défi

L'Union européenne a déjà accompli des progrès considérables dans la mise en oeuvre de sa politique en matière de marchés publics. Le cadre législatif est établi. Correctement appliqué, il doit générer de substantielles économies pour les pouvoirs adjudicateurs, et de nouvelles opportunités pour les fournisseurs. Le succès de la politique en cette matière incombe en premier lieu à ces deux derniers intervenants. Mais, souligne le Livre vert, «*la Commission et les Etats membres ont eux aussi un rôle important à jouer. Ils doivent coopérer pour créer les conditions propres à garantir le jeu de la concurrence dans les marchés publics et la prospérité de nos entreprises. Les retombées en termes de croissance économique et, en fin de compte, d'emplois, resteront largement inexploitées si les entraves à la fourniture transfrontalière de biens et de services ne sont pas levées.*»

C'est bien là que se situe le formidable défi que les décideurs se doivent de relever. Ainsi, la Commission constate que, malgré l'outil juridique, plusieurs problèmes existent encore. **Primo**, la transposition des directives dans les législations nationales des Etats est encore souvent partielle et incomplète. **Secundo**, l'application de ces directives par les pouvoirs adjudicateurs laisse encore à désirer. **Tertio**, et ceci est une conséquence logique des deux points précédents, l'impact économique relativement faible de cet arsenal légal indique une part d'inefficacité de la législation en pratique.

Mais il y a aussi un défi plus psychologique à relever. «*L'instauration de nouvelles règles, remarque le Livre vert, suppose un effort d'adaptation des méthodes de travail traditionnelles. Pour une entité ou un pouvoir adjudicateur, cette évolution exige que soit prévu dès le début de traiter avec de nouvelles entreprises, appartenant souvent à un autre Etat membre. Pour un fournisseur, le changement implique l'exposition accrue à la concurrence, la nécessité de s'aventurer sur de nouveaux marchés et l'obligation absolue de rester compétitif au niveau international. Pour les gouvernements des Etats membres aussi, le défi est réel. Ils doivent suivre les règles en tant que principaux acheteurs, sont responsables de la transparence du système et doivent assurer la transposition des directives dans leur législation nationale conformément à leurs engagements politiques.*»



Un processus parfois-souvent?- douloureux, «*en particulier là où régnaient auparavant les relations fondées sur les habitudes, les liens privilégiés et les préférences nationales.*»

Améliorer l'accès

Partant de ces constats, la Commission propose d'améliorer l'accès aux marchés publics, notamment pour les PME à qui cette part de l'économie échappe encore souvent. Cette accessibilité passe d'abord par un suivi des marchés, aux fins de collecter les informations nécessaires à la mesure de leur impact économique et les spécificités de la demande dans tous les Etats. Sans cela, la Commission ne pourrait exercer le contrôle qui lui revient. Mais il faut surtout fournir un intense effort de formation et d'information auprès des adjudicateurs et des fournisseurs pour faire comprendre le potentiel offert par le marché public et pour modifier «*les vieilles habitudes de penser et d'agir afin de s'ouvrir à une culture appliquant, en matière de marchés publics, tant la transparence et l'ouverture dans le choix des fournisseurs que les critères commerciaux les plus exigeants*». Ce doit également passer, souligne le Livre vert, par une intensification des efforts pour mettre au point des normes européennes à utiliser dans les cahiers des charges et qui permettent une ouverture effective des marchés publics. □

M. VDM.

○○○

Eurobaromètre sur la sécurité publique, réalisé en 1996. Le sentiment d'insécurité la nuit atteint son maximum (60%) dans les nouveaux Länder allemands - l'ex-Allemagne de l'Est, avec un niveau plus proche de ceux enregistrés en Europe de l'Est que de ceux constatés dans les autres régions de l'Union. En effet, le pourcentage le plus fort dans le reste de l'Union est celui de l'Espagne (39%). Viennent ensuite l'Irlande (37%), puis l'Allemagne de l'Ouest et le Portugal (34%). L'Italie se situe dans la moyenne européenne (32%). Ensuite on trouve le Royaume-Uni (31%), la Belgique et la France (29%), la Grèce (28%) et l'Autriche (20%). C'est surtout au nord de l'UE que le sentiment d'insécurité la nuit apparaît le plus faible: aux Pays-Bas et en Suède, au Luxembourg et particulièrement en Finlande (13%) et au Danemark (11%). □

Donner toute son efficacité au marché unique

Le marché unique qui se trouve au cœur de l'Union européenne commence à tenir ses promesses. Nous avons pour la première fois la confirmation objective qu'il sert de tremplin à l'amélioration de la compétitivité, et à l'évolution vers de plus hauts niveaux d'emploi et une croissance durable.

Application déficiente à l'échelon national

Le commerce de détail, le secteur public et les consommateurs industriels disposent d'une gamme plus vaste de produits et de services à des prix inférieurs, notamment dans les services nouvellement libéralisés: transports, services financiers, télécommunications et audiovisuel. Voilà en toute hypothèse une liste impressionnante de succès. Mais gare à l'autosatisfaction! L'analyse de la Commission donne à penser que les avantages et les occasions à saisir auraient été plus grands encore si les Etats membres avaient été plus rapides à mettre en place les mesures "marché unique" déjà décidées et pour appliquer les principes du droit de l'Union sur lesquels elles se fondent.

Les retards dans la mise en oeuvre des règles du marché unique à l'échelon national continuent à limiter la contribution de ce marché à la croissance, à la compétitivité et à l'emploi. Pour l'instant, bien que 92% des directives "marché unique" aient été mises en application par les Etats membres, seules 58% d'entre elles l'ont été dans les quinze pays de l'Union. L'application déficiente des règles est ressentie comme un problème par nombre d'entreprises et d'individus.

Cela dit, une fois que les pouvoirs publics nationaux et européens ont établi un espace de concurrence loyale et mis en place les règles du marché unique, c'est aux entreprises d'en faire bon usage. L'analyse de la Commission montre que, là où elles ont saisi les occasions offertes par le marché unique, elles en ont retiré des avantages substantiels. Mais trop d'entreprises, en particulier les PME, semblent ne pas se rendre compte des occasions et des défis nouveaux, voire rechignent à les saisir. Pour les entreprises, la leçon paraît claire: si vous voulez prendre votre part des avantages du marché unique, allez-y et tirez-en le maximum! □

par Mario Monti,

membre de la Commission européenne

Preuves de l'impact du marché unique

Les preuves? Elles s'appuient sur 38 études et enquêtes indépendantes effectuées pour la Commission au cours des deux dernières années. Les résultats sont encourageants: en 1994, le PIB de l'Union européenne a atteint un niveau supérieur de 1,1 à 1,5% à celui qu'il aurait connu sans le marché unique. On a compté jusqu'à 900.000 emplois supplémentaires dans l'ensemble de l'Union, et l'inflation a été inférieure de 1 à 1,5%. A l'échelon micro-économique, on a les preuves évidentes d'une concurrence croissante entre entreprises, dans l'industrie comme dans les services, et d'un rythme accéléré de reconstruction industrielle. La plus grande rapidité et le moindre coût des livraisons transfrontalières rendent plus efficace la distribution, et plus vaste le choix des fournisseurs, tant pour les fabricants que pour les détaillants.

Les gains d'efficacité liés à la réalisation du marché unique se trouvent également confirmés par la perception qu'en ont les entreprises. Toutefois, rien ne prouve de façon évidente que les entreprises en aient profité en réorganisant la production à travers l'Europe et en agrandissant leurs installations. On croyait que le marché unique apporterait de gros avantages à des entreprises qui exploitent leur potentiel en économies d'échelle. En général, ce n'est pas le cas. Les études révèlent que, sur 53 grands secteurs industriels européens, 47 présentent encore des économies d'échelle inexploitées.



Décisions

Les langues en binaire

Pour garantir le multilinguisme de la société de l'information européenne et pour réduire le coût des nombreuses traductions et interprétations, le Conseil de l'Union a adopté définitivement, le 21 novembre 1996, un programme de trois ans. Avec un budget de 15 millions d'ECU, ce programme doit stimuler trois grands types d'activités. Il va d'abord encourager l'informatisation des dictionnaires et terminologies dans toutes les langues officielles de l'Union, ainsi que la compatibilité et la mise en réseau des bases de données linguistiques. Il va également stimuler l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour la traduction et l'interprétation, essentiellement par des projets à coût partagé. Enfin il va favoriser l'emploi de ces technologies dans le secteur public, pour la communication entre les Quinze.

Libéralisation du transport fluvial

Le 1^{er} janvier 2000 au plus tard, les tarifs minimum obligatoires et le système du "tour de rôle" devront avoir disparu dans toute l'Union européenne, laissant la place à un marché libéralisé de la navigation intérieure. Le Conseil de l'Union a adopté définitivement le 19 novembre 1996 une directive qui organise de cette façon un marché sans frontières du transport sur les fleuves, les canaux et les rivières. Pour faire face à la surcapacité qui sévit dans ce secteur, le Conseil a adopté en même temps deux modifications de règlements existants. La première permet, jusqu'au 31 décembre 1999, la mise en oeuvre d'aides nationales pour soutenir certains investissements en infrastructures fluviales, notamment les terminaux. La seconde prévoit la possibi-

lité d'un cofinancement par le budget européen des fonds de déchirage nationaux qui aident à la démolition des bateaux.

793 nouveaux projets LEONARDO

793 projets de formation professionnelle impliquant plus de 10.000 organismes vont se partager 112,2 millions d'ECU du budget européen. Voilà le résultat de la sélection opérée par la Commission européenne et annoncée le 28 novembre 1996, suite à l'appel à propositions 1996 du programme LEONARDO. Les cinq priorités pour cette année sont: l'acquisition de compétences nouvelles, le rapprochement entre établissements d'enseignement ou de formation professionnelle, la lutte contre l'exclusion, la promotion de l'investissement dans la formation et enfin la généralisation des technologies de l'information dans la formation permanente. Il existe une page LEONARDO sur Internet à l'adresse suivante :

<http://europa.eu.int/en/comm/dg22/leonardo.html>

Directive "temps de travail" confirmée

L'aménagement du temps de travail prévu par la directive européenne du 23 novembre 1993 appartient bien aux domaines de la sécurité et de la santé des travailleurs, dans lesquels le Conseil de l'Union décide à la majorité qualifiée. En le confirmant dans un arrêt du 12 novembre, le Cour de justice européenne a refusé d'annuler la directive, comme le demandait le gouvernement britannique. Londres considérait en effet que la directive exigeait l'unanimité des Quinze. La Cour a seulement annulé l'article qui prescrit d'inclure le dimanche dans la période de repos hebdomadaire.

Echanges de juristes et de fonctionnaires

Les praticiens du droit exerçant dans un pays de l'Union européenne vont pouvoir se familiariser avec les systèmes juridiques et judiciaires des autres Etats membres dans le cadre du programme GROTIUS, adopté par le Conseil de l'Union le 29 octobre 1996. Avec un budget prévu de 8,8 millions d'ECU pour la période 1996-2000, ce programme permettra échanges et études. De leur côté, les fonctionnaires de la police, des services de sécurité et de diverses administrations vont apprendre les techniques de production et de vérification des papiers d'identité dans les autres pays de l'Union grâce au programme SHERLOCK. Ce dernier, destiné à combattre les faussaires, couvre la même période avec un budget de 5 millions d'ECU.

Financement du service universel

Dans le marché libéralisé des télécommunications à partir du 1^{er} janvier 1998, là où la fourniture du service universel représentera un coût supplémentaire, les Etats membres de l'Union européenne pourront décider de le prendre à leur charge. Mais au cas où ils introduiraient un mécanisme de financement à la charge des compagnies de télécom, ce mécanisme devra respecter les règles européennes. Dans cette perspective, la Commission européenne a publié le 27 novembre 1996 les critères qu'elle utilisera pour déterminer si les mécanismes nationaux respectent le traité C.E. et les principes de la libéralisation. Ainsi ces mécanismes ne devront couvrir que les coûts nets du service universel et non le coût d'autres activités; ils devront être objectifs et non discriminatoires, et opérer une répartition équitable des charges entre les entreprises. Les Etats

ooo

membres doivent signaler à la Commission européenne l'existence de tels mécanismes avant le 11 janvier 1997. Rappelons que la libéralisation totale des télécoms aura lieu entre la fin de 1998 et l'an 2003 pour les cinq pays qui ont droit à des dérogations: Espagne, Grèce, Irlande, Luxembourg et Portugal.

En bref

Le **taux normal de TVA** dans les quinze Etats membres de l'Union européenne ne doit toujours pas descendre au-dessous de 15%. Les ministres des finances des Quinze se sont mis d'accord le 2 décembre 1996 sur le maintien jusqu'à la fin de 1998 de ce taux minimum, qui avait été décidé pour une période prenant fin le 31 décembre 1996. Par une déclaration séparée, les Quinze se sont engagés à ne pas élargir, d'ici au 31 décembre 1998, l'écart actuel de 10 points de pourcentage entre le taux minimum réglementaire et le maximum de 25% effectivement appliqué.

Dans le cadre de son programme SEM 2000 - "gestion saine et efficace" - la Commission européenne a annoncé le 6 novembre 1996 de nouvelles mesures de **prévention des fraudes**. Il s'agit pour elle de multiplier et de rationaliser les contrôles dans ses propres services afin de se concentrer sur les paiements "à risques". La Commission a également décidé de faire vérifier par son contrôle financier et son unité anti-fraudes tous les projets législatifs impliquant des dépenses.

Tous les nouveaux modèles de voitures et de fourgonnettes obtenant après le 1er octobre 1998 leur réception pour mise sur le marché devront avoir satisfait à un **test de**



collision frontale établi suivant de nouvelles normes. Le Conseil de l'Union européenne a adopté le 25 octobre 1996 une directive qui introduit une procédure d'essai reproduisant plus fidèlement qu'aujourd'hui les conditions d'un véritable accident.

Pour **combattre les fraudes dans les procédures de transit communautaire** en matière d'échanges avec des pays extérieurs à l'Europe des Quinze, le Conseil de l'Union a augmenté le montant de la garantie globale pour les produits non-sensibles. Par un règlement adopté le 25 octobre 1996, il l'a fixée à 100%

des droits de douane et autres frais dus, avec un minimum de 7.000 ECU. Des entreprises de bonne foi remplissant certaines conditions pourront voir la garantie réduite à 30% des droits et frais.

Après avoir examiné les déficits publics de l'**Espagne**, de la **Grèce** et du **Portugal**, la Commission européenne a décidé le 6 novembre 1996 de continuer à verser à ces pays des aides provenant du Fonds de cohésion. Dans les pays les moins prospères de l'Union - les trois déjà cités plus l'Irlande - ce Fonds du budget européen stimule les investissements. Toutefois, son intervention



© Alain Schellinck / Foto club SAB

dépend du respect de certains objectifs budgétaires par les pays en cause, s'ils ont un déficit excessif au sens du traité de Maastricht.

Toute la réglementation européenne relative à la **sécurité sociale des travailleurs, salariés ou non**, qui se déplacent d'un pays à l'autre de l'Union européenne, se trouve à présent dans un seul texte mis à jour. Le Conseil de l'Union a adopté le 2 décembre 1996 un règlement qui codifie toute cette matière pour la rendre plus compréhensible.

La Commission européenne a adopté le 29 novembre 1996 des **critères**

écologiques pour les réfrigérateurs, congélateurs et appareils combinés.

Les produits qui satisfont à ces critères auront droit au label écologique européen: représenté par une fleur à douze étoiles entourant un "E" stylisé, il indique qu'un produit respecte l'environnement, dans sa fabrication et son utilisation.

Initiatives

Marché unique: un bilan pour agir

À partir des 38 études sur l'impact du marché unique réalisées pour la Commission européenne, celle-ci a

formulé des recommandations dans sa communication sur l'impact et l'efficacité du marché unique, adoptée le 30 octobre 1996. Parmi les mesures suggérées figurent le contrôle des mesures nationales d'application des règles européennes, l'accélération des procédures d'infraction de la Commission et le suivi du fonctionnement du marché unique. La Commission envisage également de créer un registre des mesures nationales qui fragmentent le marché européen et d'instituer des échanges d'information avec les Quinze quant aux efforts de ceux-ci pour simplifier leur législation. La Commission a entrepris la simplification à l'échelon européen. Le document souligne qu'il faut encore compléter le cadre législatif du marché unique, y compris les mesures prévues par le Livre blanc de 1985. À cet égard, il reste à supprimer les contrôles aux frontières sur les personnes, à mettre en place un système définitif de TVA, à éliminer la double imposition et à instituer une formule européenne de droit des entreprises. Au 22 novembre 1996, parmi les mesures du Livre blanc déjà en vigueur, 93,8% en moyenne avaient été transposées par les Etats membres: le taux de transposition allait de 99,1% au Danemark et 98,6% aux Pays-Bas à 88,1% en Allemagne et 84,5% en Autriche.

En bref

Le 28 novembre 1996 a eu lieu la première cotation d'une société sur l'EASDAQ (European Association of Securities Dealers Automatic Quotation), la **nouvelle bourse européenne pour les petites sociétés à croissance rapide**. Il s'agit d'un marché semblable au NASDAQ américain, qui manquait jusque là en Europe. □



Chaque mois,
des citoyens résidant
en Belgique racontent
à Eurinfo l'Europe
telle qu'ils la voient.

Textes : Xavier Deutsch
Photos : Marina Cox



Au bord de Charleroi se tiennent Monceau, Dampremy. Puis au bord de Monceau se tiennent quelques bourgs, puis au bord des bourgs se maintiennent La Docherie, le hameau de Roux. André, près du canal, est un homme fatigué.

“ Comme on a fait avec la CECA, on a fermé les plus petits charbonnages. Ici c'est la même chose: les Belges vont crever parce que Dehaene va mettre la monnaie européenne. Il serait devant moi, je lui dirais la même chose, je n'ai pas peur. Dehaene, c'est un dictateur. Où est-ce qu'on va? A la fin de la guerre il y avait douze ministres, et maintenant il y en a cinquante-deux, on ne les compte plus. On a fait le Brabant wallon pour donner du boulot à des ministres: on a nommé deux gouverneurs pour le Brabant wallon et ils peuvent gouverner de leur maison, et on paie leur loyer de cinquante mille francs.

On est en train d'aller cinquante ans en arrière. Pas besoin d'Europe, moi. Qui c'est qui va payer les vaches folles en Angleterre? C'est nous. Ainsi je préférerais rester Belge, et pas européen. L'espoir il est mort. On a été bien, en Belgique, mais c'est fini. On est pire qu'au temps de Robin des Bois avec le shérif de Nottingham qui vient vous prendre les sous. Je dois cinquante-cinq mille aux impôts, c'est honteux. Comment je vais faire? Avant, c'est sûr, tout allait mieux. J'ai travaillé au charbonnage longtemps et on ne manquait de rien. Après la guerre on a bien vécu, avec une femme qui ne travaille pas, un seul revenu, quatre enfants, on se payait des steaks comme ça.

C'est malheureux à dire, mais il va arriver quelque chose. Soit une épidémie pour faire mourir les gens, soit une guerre. Après une guerre on commence à bien vivre. Vous allez voir en Yougoslavie comme ils vont bien vivre maintenant. ” □

SAVIEZ-VOUS QUE... 61% des citoyens des Quinze se voient dans un proche avenir comme, d'abord, citoyens de leurs pays respectifs. 22% se considèrent en premier lieu comme citoyens de leur région et 16% se voient en priorité citoyens de l'Union européenne. La citoyenneté européenne a surtout la cote en Italie et au Luxembourg, la citoyenneté nationale au Danemark, en Finlande et en Irlande, et la citoyenneté régionale en Espagne et en Belgique (32%) (sondage Eurobaromètre n° 45). □



“ Bien sûr que c'est une chose importante, mais les choses vont beaucoup trop lentement. Ce ne sera pas impossible à faire, mais très difficile, très très difficile. J'ai vraiment des doutes, vraiment. Du point de vue économique, il y a des différences incroyables entre les pays: par exemple la Grèce ou l'Italie, c'est très différent de chez nous, la Belgique ou les Pays-Bas. Comment va-t-on résoudre cela? C'est utopique. L'idée est utopique. Pas impossible, mais très très difficile. Ou alors la Justice: il faudrait arriver à faire travailler les gendarmeries, les polices, les professionnels de Justice au-delà des frontières, il faudrait arriver à faire collaborer tous ces gens. Mais c'est presque impossible.

Vous savez, la difficulté, ce n'est pas une difficulté politique, ou économique, ou technique, mais c'est dans les mentalités. Les gens, ici, pensent à l'argent, à la force, au pouvoir; à la façon de contrôler le pouvoir, et à le garder. Ils ne pensent jamais à la solidarité, au meilleur moyen de s'unir. L'égoïsme, c'est ça le premier problème de l'Europe. Les gens demandent qu'on leur fiche la paix, et qu'on ne vienne pas les ennuyer avec des idées de solidarité. Ils ne sont pas capables de réfléchir autrement: je pense que ça sera très difficile, très très difficile, vraiment.

Alors voilà, maintenant, la priorité, le plus important: c'est l'éducation, c'est l'école. Si les gens reçoivent une bonne éducation, ils acquièrent une bonne mentalité, leur esprit s'ouvre. Et là l'espoir commence. ” □

Fouron-Saint-Martin: le village est désert, sinistre, personne dans les rues. En face du Centre sportif et culturel, une petite boulangerie. À quoi ressemble l'Europe pour Sylvia, boulangère flamande à Fouron?

SAVIEZ-VOUS QUE... les 16 et 17 décembre 1996, la Commission européenne a réuni à Bruxelles quelque 200 personnes - enseignants, responsables d'écoles, industriels, fonctionnaires - en vue de lancer un ambitieux projet: généraliser l'usage de l'ordinateur, du multimédia, de la télématique et d'Internet dans toutes les écoles de l'Union européenne. □

Des armes pour combattre le chômage structurel

Sur les près de 18 millions de chômeurs que compte l'Union européenne, 4 à 5 % sont touchés par le chômage structurel. Autrement dit, des personnes qui ne seraient pas en mesure de trouver un emploi, même dans l'hypothèse d'un retour à une croissance durable. Comment enrayer ce phénomène? Le Groupe d'études politiques européennes (GEPE), en collaboration avec le Bureau pour la Belgique du Parlement européen et plusieurs instituts de recherche européens, y a consacré récemment une journée d'études.

En prenant pour base les propositions du Livre blanc de la Commission européenne sur la croissance et l'emploi, plusieurs mesures sont évoquées pour combattre le chômage structurel: l'abaissement du coût salarial, une plus grande flexibilité du marché du travail et une meilleure convergence entre le système d'éducation et les besoins du marché du travail.

Il n'y a certes pas de recette miracle, reconnaissent les experts autant que les autorités publiques. Ainsi en Belgique, les plans pour l'emploi ont pour base des réductions de coût salarial auxquelles doit s'ajouter un effort de partage du temps de travail. De quoi espérer «une croissance plus riche en emplois». L'optimisme est de rigueur: alors qu'autrefois, il fallait 1 à 1,5% de croissance pour simplement maintenir le volume d'emploi existant, aujourd'hui, avec 2,5% l'on atteint les mêmes résultats.

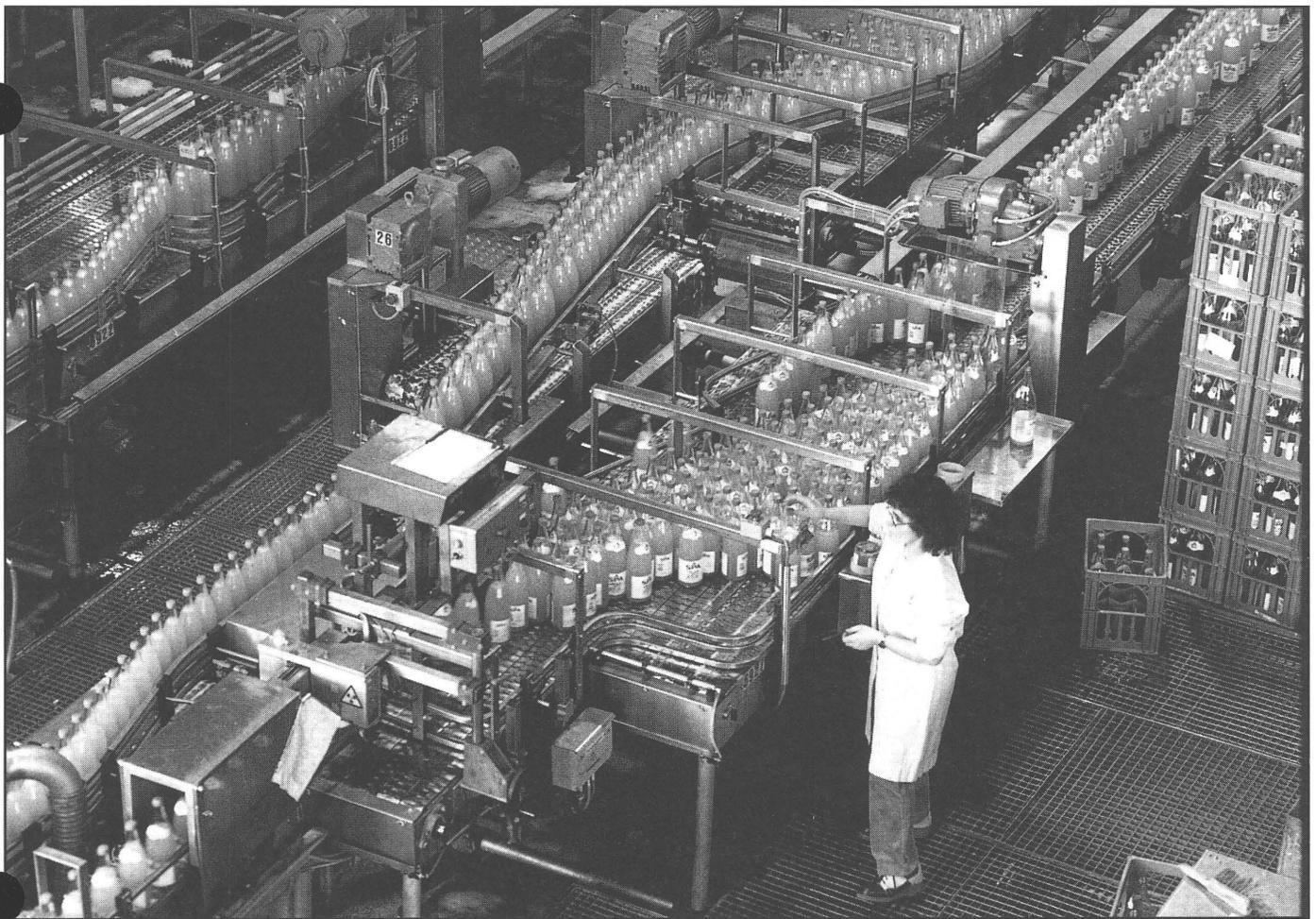
Le coût salarial: pas de réponse simple

La réduction des coûts salariaux est une question clé dans un pays comme la Belgique; leur niveau élevé représenterait un handicap de 7 à 8 %. S'il existe un consensus en Europe pour reconnaître la nécessité d'abaisser le coût salarial supporté par les employeurs, les avis sont partagés sur la question de savoir si cette diminution des charges sociales patronales doit se faire d'une manière générale ou sélective. Pour tous les secteurs et entreprises, pour les travailleurs, jeunes et vieux, qualifiés et non qualifiés? Certains experts, notamment au sein de la Commission européenne, plaident en faveur d'une diminution, voire d'une suppression, des cotisations sociales pour les non-qualifiés (la majorité des chômeurs). Ce qui implique la recherche d'autres sources de revenus pour la sécurité sociale et un refinancement

par le biais, par exemple, d'une hausse du taux de TVA ou d'une taxe CO2 comme envisagée au niveau européen.

L'argument est qu'un coût salarial relativement bas pour cette catégorie de travailleurs engendre un plus grand taux d'embauche, surtout dans des secteurs qui sont moins sujets à la concurrence internationale et à l'automatisme (services de proximité, à but social). En Belgique, c'est précisément ce type de secteur non marchand accessible aux personnes peu qualifiées que les autorités ont promis de développer et qui pourrait contribuer à réduire le chômage. Une telle subvention du travail peu qualifié ne sera pas suffisante. Il a été calculé qu'une réduction des charges sociales de 70 milliards de FB contribuerait à la création de 62.000 nouveaux emplois. D'où l'ampleur des efforts à consentir. Ce qui permet aussi à certains experts de soutenir que les mesures sélectives, appliquées par la plupart des autorités politiques ces dernières années, ont donné peu de résultats et coûtent très cher. Le financement d'une telle politique, dirigée vers une catégorie de personnes ou un secteur d'activité, ne peut, du reste, se concevoir sans l'imposition de charges supplémentaires sur les groupes ou les secteurs les plus performants. De quoi fournir des arguments aux partisans d'un abaissement uniforme des charges sociales, dont, notamment, le gouvernement allemand.

Il reste que la question des coûts salariaux n'est qu'un facteur parmi d'autres tout aussi importants (et non liés aux prix) susceptibles d'influencer la capacité concurrentielle d'une économie comme celle de notre pays. Une réduction permanente et généralisée du coût relatif des personnes moins qualifiées doit être complétée, selon les experts, tant par une meilleure structuration de l'offre et une stimulation de la demande.



© Laurent / Isopress

Flexibilité: redistribution et organisation

Si travailleurs comme entreprises sont partisans d'une plus grande flexibilité sur le marché du travail, une meilleure répartition du travail et une plus grande flexibilité dans l'organisation ont déjà été proposées dans le Livre blanc de Jacques Delors. Un concept très large qui englobe aussi une diminution du temps de travail préconisée notamment par le Parlement. Sans représenter une solution miracle, la réduction du temps de travail (considéré sur une journée, une semaine ou une année de carrière professionnelle) pourrait, selon le rapport du député Ken Coates (Groupe socialiste), s'appliquer à grande échelle. A la condition, toutefois, que soit mis au point un mécanisme de compensation financière pour les entreprises, soit au bénéfice de nouvelles embauches, soit pour compenser les diminutions de salaires surtout au bas de l'échelle. La flexibilité du travail ne doit pas apparaître pour autant comme une panacée. D'aucuns soulèvent les dangers liés à une insécurité du travail et à une exclusion sociale.

En Belgique, au moins un salarié sur trois est occupé selon une ou plusieurs modalités flexibles du travail. Le temps partiel représente à présent près de 15 % de l'emploi salarié. En 1995, 85 % de la création nette d'emplois a concerné les emplois à temps partiel et les contrats à durée déterminée. Le gouvernement belge a pris

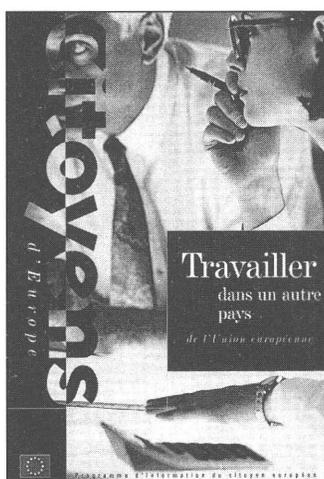
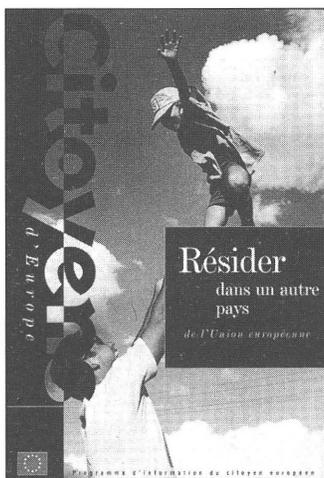
diverses mesures pour protéger ce type de travail. Mais une enquête montre également que seule une très faible minorité de personnes adoptent ce type de travail volontairement.

Education et formation

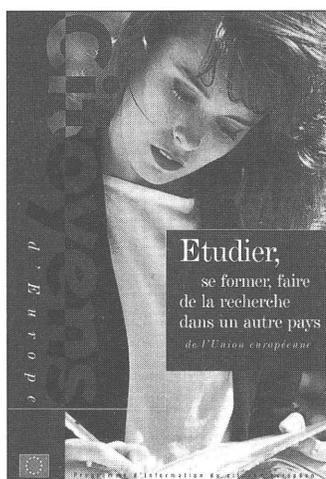
En Belgique, un chômeur sur cinq a moins de 25 ans. 15 à 20 % des jeunes quittent l'école sans qualification professionnelle ou technique. Ce pourcentage est beaucoup plus faible dans des pays comme l'Allemagne, l'Autriche ou le Danemark, qui pratiquent des systèmes d'éducation en alternance.

Dans son Livre blanc, la Commission européenne affirme que l'éducation et la formation devront jouer un rôle très important dans la relance de la croissance. Pour Raf Chanterie, député européen (Parti populaire européen), il s'agit de briser un cercle vicieux ; les entreprises hésitent à investir dans la création d'emplois faute de trouver des candidats qualifiés. Et les travailleurs hésitent à investir dans l'éducation et la formation, faute d'emplois adaptés. La qualité de la formation, tout comme une bonne transition de l'école au marché du travail sont d'importants facteurs. Il reste qu'une formation générale et tout au long de la vie doit être stimulée. Pour Raf Chanterie, nous sommes donc condamnés à accepter un «life long learning». □

Pour tout contact
ou information
complémentaire,
n'hésitez pas
à appeler
le Parlement
européen/Bureau
pour la Belgique
Rue Belliard, 97-113
1047 BRUXELLES
Tél. 02/284 20 05
Fax 02/230 75 55



“Citoyens d’Europe”: tout savoir sur vos droits



Tout savoir sur vos droits de citoyenne ou de citoyen de l’Union européenne? Il suffit d’appeler gratuitement le 0800-92.039. Voilà la principale initiative de l’opération “Citoyens d’Europe”, mise en place par la Commission européenne jusqu’en juillet prochain.



EURODROIT

à votre service

Vous pouvez contacter Eurodroit par téléphone au (02) 295 94 78 tous les jeudis de 14 à 18 heures

Toute demande d’information écrite peut être adressée à
EURODROIT
rue Archimède 73
1000 Bruxelles

Entretiens individuels sur rendez-vous

Depuis son lancement fin 1996, le numéro vert et ses équivalents dans les autres pays de l’Union remportent un vif succès. Ils vous permettent de demander à la fois des informations générales et des renseignements détaillés correspondant à une situation particulière.

Les informations générales sont reprises dans des guides disponibles via le “numéro vert”. La première série de ces ouvrages traite des trois sujets suivants: *“Travailler dans un autre pays de l’Union européenne”*, *“Résider dans un autre pays de l’Union européenne”* et *“Etudier, se former, faire de la recherche dans un autre pays de l’Union européenne”*. Au cours du premier semestre de 1997, la Commission publiera d’autres guides: certains intéresseront plus particulièrement les consommateurs et porteront sur les voyages et les achats à l’intérieur de l’Union. D’autres seront consacrés aux questions sociales, comme la santé et sécurité au travail, ainsi que l’égalité des chances entre hommes et femmes.

Tous les guides seront publiés non seulement dans les onze langues officielles de l’Union européenne, mais aussi dans six autres langues: basque, catalan, gaélique irlandais, galicien, gallois et luxembourgeois.

Pour les personnes désirant des renseignements détaillés sur la situation dans un ou plusieurs pays de l’Union, la Commission a prévu des fiches par pays. Elles expliquent par exemple

les formalités à accomplir pour obtenir une carte de résident, les procédures à suivre pour faire reconnaître un diplôme et les droits en matière de sécurité sociale. Ainsi un cuisinier francophone désirant travailler en Allemagne recevra des fiches en français sur l’Allemagne, contenant toutes les adresses et les numéros de téléphone utiles. Si par la suite il rencontre des difficultés pour faire reconnaître ses droits, il pourra appeler à nouveau le numéro vert: un expert l’aiguillera vers le service compétent, administratif ou autre.

Les guides et les fiches seront également accessibles sur Internet, par le biais du serveur EUROPA, à l’adresse suivante:
<http://citizens.eu.int>.

D’ores et déjà, beaucoup d’Européens profitent des droits que leur offre l’Union. Ainsi plus de 5,5 millions d’entre eux vivent dans un autre pays que celui dont ils ont la nationalité; plus de 2 millions de personnes travaillent de façon stable dans un autre pays de l’Union et 500.000 Européens ont été détachés dans un autre pays membre. Chaque année, quelque 250.000 personnes déménagent d’un pays de l’Union dans un autre. En outre, près de 200.000 personnes - travailleurs “frontaliers” ou assimilés - résident dans un Etat membre de l’Union tout en travaillant dans un autre Etat membre. Ajoutons que chaque année, 140.000 jeunes partent étudier dans un autre pays de l’Union européenne. □

au jour le jour

22 novembre 1996

Monnaies: le Conseil belge des ministres décide de mettre en place un commissariat général à l'euro, avec à sa tête Guy Quaden, directeur de la Banque nationale.

24 novembre 1996

Monnaies: la lire italienne réintègre le Système monétaire européen. Dépréciée de plus de 30% entre 1992 et 1995, elle s'était ensuite raffermissée.

3 décembre 1996

Concurrence: la Commission européenne estime que le gouvernement flamand n'a pas respecté la législation européenne dans l'octroi d'aides aux chantiers navals Boelwerf. D'autre part, elle demande à la Belgique d'annuler les aides Maribel bis et ter, accordées depuis 1993 aux entreprises exposées à la concurrence internationale.

9 décembre 1996

Décès: le Français Alain Poher, 87 ans. Avant de devenir en

1968 président du Sénat et d'assurer par deux fois la présidence par intérim de la République, cet Européen convaincu avait été chef de cabinet de Robert Schuman, secrétaire d'Etat dans le gouvernement Schuman (1948), président du groupe démocrate chrétien de l'Assemblée des Communautés européennes (1959-1966) et président du Parlement européen (1966-1969).

13-14 décembre 1996

Dublin: Les quinze chefs d'Etat et de gouvernement parviennent à un accord sur le pacte de stabilité et de croissance qui liera les pays de la future zone euro. Ils entérinent également le futur mécanisme de change entre les pays "ins" et les pays "pré-ins" ainsi que le statut juridique de l'euro.

18 décembre 1996

Concurrence: la Commission européenne déclare les mesures de la Région wallonne en faveur des Forges de Clabecq incompatibles

avec le marché unique et le code des aides à la sidérurgie.

Transports: la Commission européenne donne son accord au plan de financement du TGV en Belgique (125 milliards de FB).

1^{er} janvier 1997

Union: l'Irlande cède aux Pays-Bas la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne.

3 janvier 1997

Commerce: le président américain annonce sa décision de proroger de 6 mois la suspension d'une disposition de la loi Helms-Burton prévoyant des sanctions contre des sociétés étrangères exploitant des propriétés nationalisées par le gouvernement castriste. L'Union européenne estime cette législation contraire au droit international.



Dublin: le commissaire européen Yves-Thibault de Silguy présente le logo et les billets de banque de l'euro.

© Photo C.E.

publications

■ gratuites

Les publications précédées d'une * sont disponibles au Bureau en Belgique de la Commission européenne (coordonnées en dernière page), les autres doivent être commandées à l'adresse indiquée:

- **"Etudier, se former, faire de la recherche dans un autre pays de l'Union européenne", "Travailler dans un autre pays de l'Union européenne", "Résider dans un autre pays de l'Union européenne",** trois brochures du Programme d'information du citoyen européen, Commission européenne, 16 p. chacune. N° catalogue: respectivement C1-99-86-245-FR-C/C1-99-96-124-FR-C/C1-99-96-011-FR-C.
- **"La politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne",** Commission européenne, coll. L'Europe en mouvement, 10 p. N° catalogue: CC-97-96-443-FR-C;

- **"Une stratégie d'accès aux marchés pour l'Union européenne",** Commission européenne, 8 p. N° catalogue CN-97-96-532-FR-C. Rens.: Unité « Accès aux marchés », DG I D/4, fax: 02/296.73.93.
- **"Les réseaux transeuropéens de transport et d'énergie: une infrastructure pour le XXI^e siècle",** Commission européenne et Banque européenne d'investissement, 10 p. N° catal.: IX-01-96-002-FR-C.
- **"Comment renforcer la compétitivité de l'entreprise? Nouvelles approches",** guide pratique, Fonds social européen, Objectif 4, 12 p. Rens.: Ministère de l'emploi et du travail, adm. de l'emploi, cellule FSE, M. Verlinden, rue Belliard 51/53, 1040 Bruxelles. Tél.: 02/233.46.91. Fax: 02/233.47.38.
- **"L'Europe en mouvement",** nouveau trimestriel du Mouvement européen - Belgique, avec le soutien du Bureau en Belgique de la Commission européenne, 8 p. Rens.: MEB, av. d'Auderghem 63, 1000 Bruxelles. Tél.: 02/231.06.22. Fax: 02/280.09.65.
- **"Le fil d'Ariane",** périodique au service de l'égalité des chances du ministère de l'emploi et du travail, avec l'aide du Fonds social européen, 4 p. Rens.: rue Belliard 51, 1040 Bruxelles. Tél.: 02/233.40.34. Fax: 02/233.40.32.

- **"Eurolink Age",** bulletin du Réseau européen concerné par les personnes âgées et les questions de vieillesse, 28 p. Rens.: place du Luxembourg 1, 1050 Bruxelles. Tél.: 02/512.99.46.
- **"Euro-Flash",** nouvelle publication de l'Euro Info Centre Brussels Airport, 4 p. Au sommaire du N 2 (nov. 96): les conséquences concrètes pour les entreprises de l'Union économique et monétaire. Rens.: 02/751.90.56. Fax: 02/751.78.11.
- **"L'euro: conseils aux entreprises",** in Perspectives N 17, Institut mondial des caisses d'épargne, 31 p. Tél.: 02/739.16.11. Fax: 02/736.09.55.

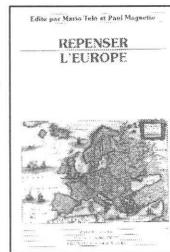
■ en vente

Les publications suivantes sont en vente:
- au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles;
- à la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles;
- au CREDOC, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles;
- à la librairie Jean de Lannoy, avenue du Roi 202, 1060 Bruxelles;
ou à l'adresse indiquée:

- **"La préparation de la Belgique à l'Union économique et monétaire",** par Yves Delvaux, Courrier hebdomadaire du Crisp, N 1536-1537, 55 p., 500 FB. A commander auprès du Crisp, rue du Congrès 35, 1000 Bruxelles. Tél.: 02/218.32.26.
- **"Travailler au-delà des frontières: 112 questions sur le droit de la sécurité sociale européenne",** coéd. La Charte

et Presses universitaires de Strasbourg, 112 p., 750 FB.

- **"Guide Eurovet 1996-1997",** éd. du Point vétérinaire, 480 p., env. 1800 FB. Premier dans son genre, ce guide (en anglais) contient 4000 adresses de toute l'Europe vétérinaire (32 pays), 530 associations, 71 écoles, statistiques, formations, échanges Erasmus, fournisseurs, cliniques de référence, etc. A commander auprès de la Zoothèque, B.P. 137, F-75233 Paris. Fax: 0033/1/43.36.29.92.
- **"Système européen des comptes 1995",** Commission européenne/Eurostat, 445 p., 50 ECU (hors TVA). Le système européen des comptes nationaux et régionaux définit les règles comptables qu'il convient de mettre en oeuvre afin d'obtenir une description quantitative, cohérente, fiable et comparable des économies des Etats membres. N catalogue CA-15-96-001-FR-C.
- **"Repenser l'Europe",** édité par Mario Telo et Paul Magnette, Institut de sociologie, ULB, 203 p., 645 FB. Les 14 auteurs qui ont contribué à cet ouvrage, issus de disciplines et de pays différents, apportent des éclairages complémentaires, y compris philosophiques, sur la transition historique de l'Europe.



La vie au Bureau

Le 21 novembre 1996, le Bureau en Belgique a reçu M. Gérard Deprez (photo de g.), membre du Parlement européen, qui a abordé le dossier de la coopération judiciaire et policière au niveau européen. Une coopération empreinte de nombreuses lacunes qui devraient, selon lui, être corrigées par la Conférence intergouvernementale. En tout état de cause, il faut, a-t-il dit, une coopération renforcée pour les domaines relatifs au contrôle de l'immigration, au droit d'asile et au contrôle aux frontières extérieures. Pour ces domaines qui permettront de réaliser un "espace commun de liberté", les décisions devront pouvoir se prendre à la majorité qualifiée, "et c'est là un minimum à atteindre".



© Thierry DAUWE

Quant à M. Franklin Dehousse (photos de dr.), membre de la délégation belge pour la Conférence intergouvernementale, il est venu exposer, le 10 décembre 1996, l'état d'avancement des négociations.

Ces deux lunch-débats étaient organisés par le Bureau en Belgique, en collaboration avec la Maison de l'Europe de Bruxelles.



Ils ont dit ou écrit ...

La construction européenne ne progresse bien que dans les années de prospérité, parce qu'elles amortissent les chocs de cette construction. Les «golden sixties» ont été suivies d'un europessimisme lié au premier choc pétrolier, puis, dans la seconde moitié des années quatre-vingt, par un nouvel europtimisme dans lequel on a négocié Maastricht.

Malheureusement, Maastricht est arrivé en 1992, quand on était retombé...

Alfred Cahen, secrétaire général de l'Association du Traité atlantique, dans *Le Soir* - 21 novembre 1996

Réduire encore plus la place des "petits" pays dans les instances communautaires comporte le risque certain, en les marginalisant, de réduire leur ardeur à s'engager pour la construction de l'Europe, au moment même où toutes les énergies sont requises, ce dont les "grands" n'ont probablement pas toujours conscience.

Patrick Martin, chargé de cours à l'université Jean-Moulin (Lyon), dans *La Croix* - 6 décembre 1996

Nous sommes, me semble-t-il, dans une situation semblable à celle du Radeau de la Méduse: une énorme épave à la dérive. Elle n'est pas près de sombrer, mais le seul choix qui s'offre à nous est de coopérer à l'aide des maigres ressources disponibles, ou de nous entredévorier.

Jonathan Miller, metteur en scène britannique de théâtre et d'opéra, à propos de l'avenir de l'Europe, dans *Time*, hiver 1996.



"L'Europe a procuré à l'humanité son plein épanouissement. C'est à elle qu'il appartient de montrer une route nouvelle, à l'opposé de l'asservissement, par l'acceptation d'une pluralité de civilisations, dont chacune pratiquera un même respect envers les autres."

Robert Schuman
"Pour l'Europe"

EURINFO est édité
par le Bureau en Belgique
de la Commission
européenne
73 rue Archimède
1000 Bruxelles
Tél. (02) 295 38 44
Fax (02) 295 01 66

Secrétaire de rédaction:
François JANNE D'OTHÉE

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement la position de la Commission.

La reproduction des articles est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et envoi au Bureau en Belgique de la publication.

© CECA-CEE-CEEA
Bruxelles-Luxembourg 1996
CC-AH-97-001-FR-C

Lay-out et mise en page :
UPO - Bruxelles

Impression :
La Charte - Bruges